

Candidat(e) à la Commission Administrative Fédérale

Numéro de syndicat

Le syndicat FO de l'entreprise

Présente comme candidat(e) à la Commission Administrative le (ou) la camarade suivant(e) :

Nom Prénom

Date de naissance/...../.....

Adresse personnelle

Ville code postal

Adresse mail

Téléphone portable

Adhérent à Force Ouvrière depuis le/...../.....

Fait à..... le

Signature du Secrétaire du Syndicat

Signature du ou de la Candidat(e)

Pour être candidat à la Commission Administrative Fédérale, il faut remplir les conditions prévues à l'article 22 ET 23 des statuts :

La Commission Administrative Fédérale est composée de 31 membres titulaires élus par le Congrès National à la majorité relative.

La répartition suivante est à respecter : 14 représentants de l'Agriculture et Agro-Alimentaire ; 14 représentants de l'Alimentation, Commerce, HCRCT ; 1 représentant des Tabacs ; 1 représentant de la Coiffure, 1 représentant des Services à la Personne.

Le candidat à la Commission Administrative Fédérale doit exercer une activité professionnelle, avoir trois années ininterrompues d'appartenance à FORCE OUVRIERE et être présenté par un syndicat fédéré.

La Commission Administrative se réunira au moins trois fois par an. Elle se réunira obligatoirement à l'issue du Congrès.

Tout membre de la Commission Administrative comptant trois absences consécutives sans excuse valable sera considéré démissionnaire.

La Commission Administrative Fédérale procède chaque année à l'approbation des comptes de la Fédération et décide du montant de la cotisation.

Les membres de la Commission Administrative Fédérale fixent le règlement intérieur de la Commission et la périodicité de ses réunions. Ils se répartissent entre eux les tâches incombant à la Commission Administrative.